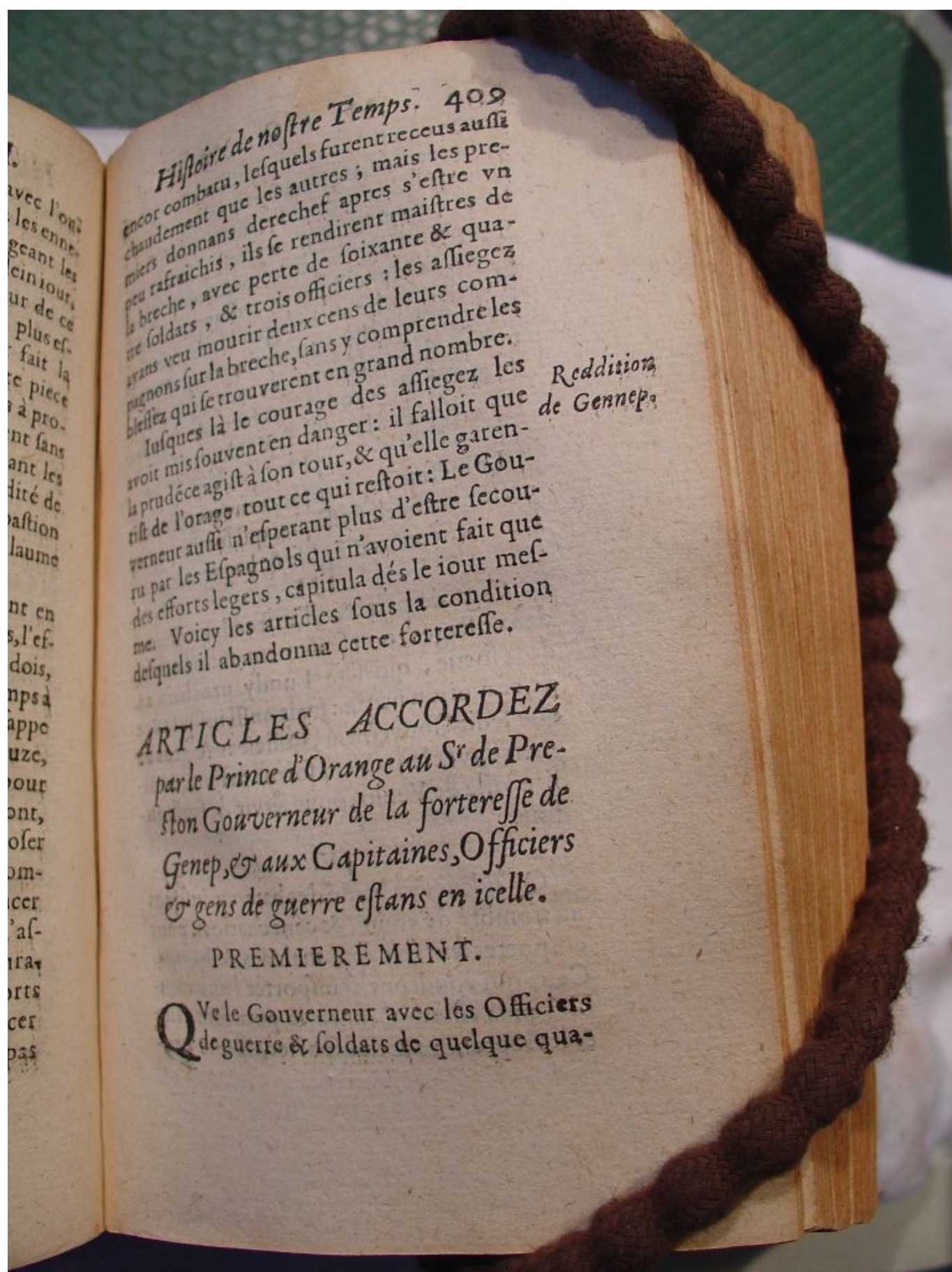
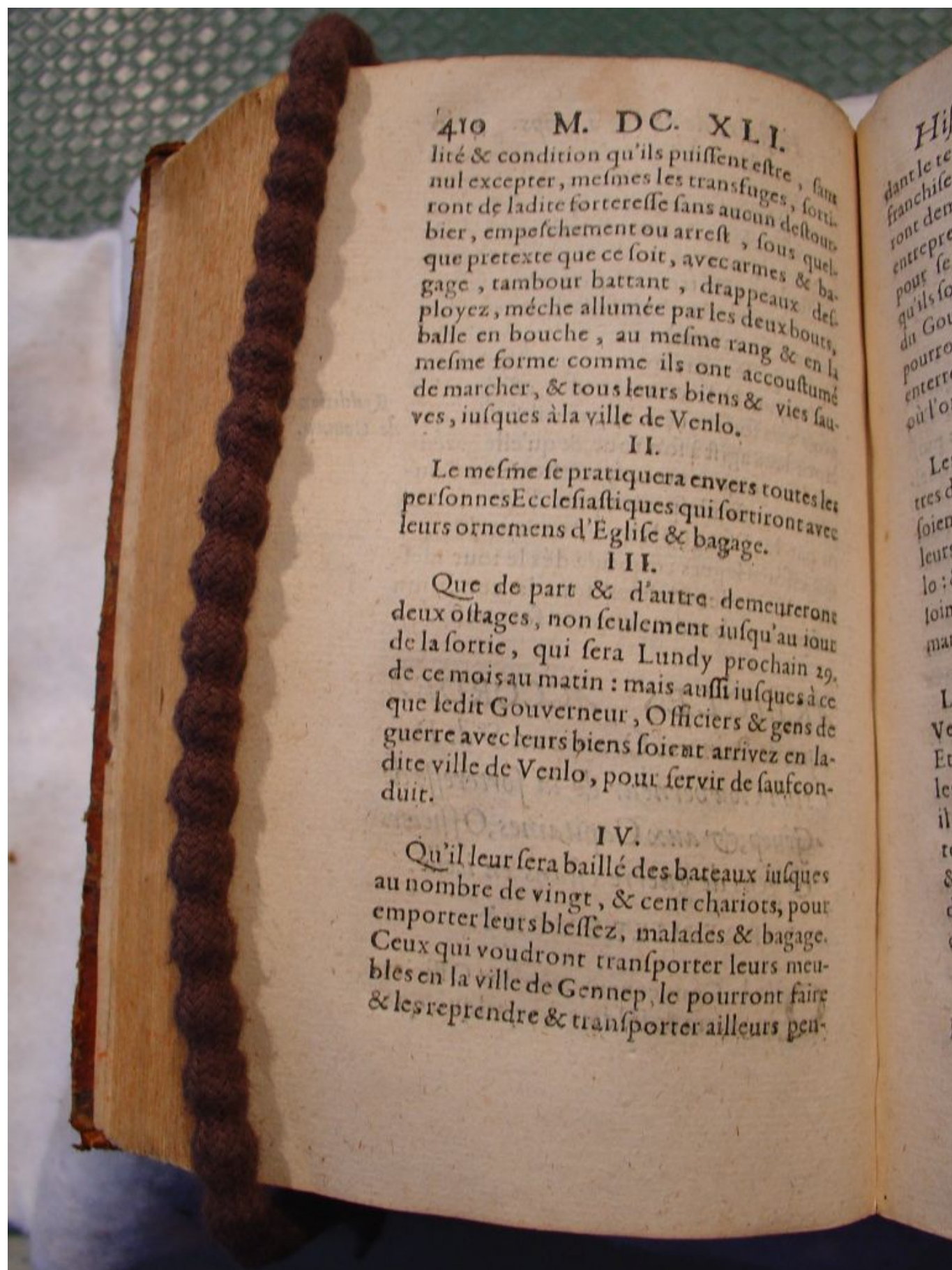


1641_0409.jpg



1641_0410.jpg



410 M. DC. XLI.

lité & condition qu'ils puissent estre, sans nul excepter, mesmes les transfuges, sortiront de ladite forteresse sans aucun destourbier, empeschement ou arrest, sous quelque pretexte que ce soit, avec armes & bagage, tambour battant, drapeaux desployez, méche allumée par les deux bouts, balle en bouche, au mesme rang & en la mesme forme comme ils ont accoustumé de marcher, & tous leurs biens & vies sauves, iusques à la ville de Venlo.

II.

Le mesme se pratiquera envers toutes les personnes Ecclesiastiques qui sortiront avec leurs ornemens d'Eglise & bagage.

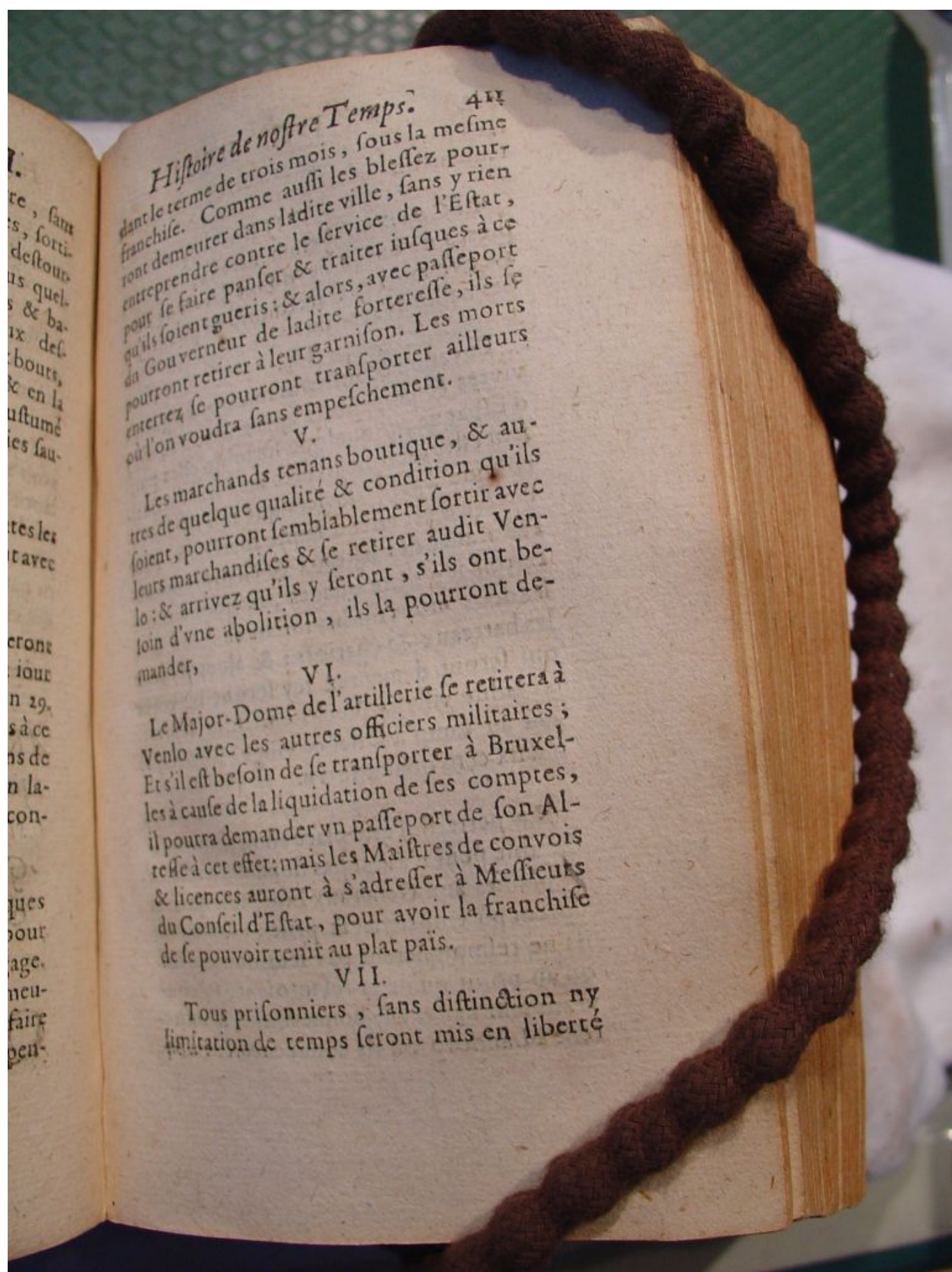
III.

Que de part & d'autre demeureront deux ostages, non seulement iusqu'au iour de la sortie, qui sera Lundy prochain 29. de ce mois au matin: mais aussi iusques à ce que ledit Gouverneur, Officiers & gens de guerre avec leurs biens soient arrivez en ladite ville de Venlo, pour servir de saufconduit.

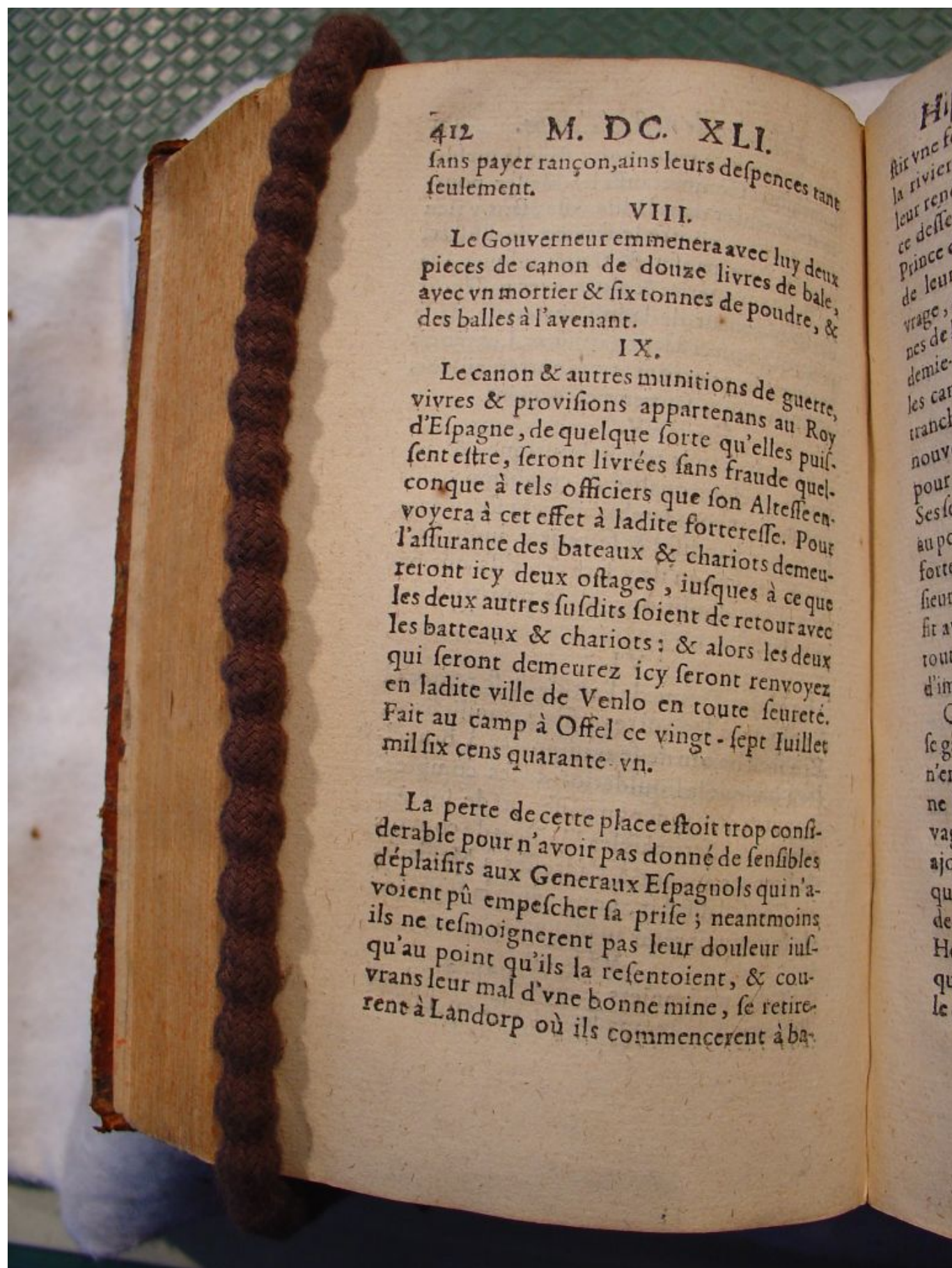
IV.

Qu'il leur sera baillé des bateaux iusques au nombre de vingt, & cent chariots, pour emporter leurs blesez, malades & bagage. Ceux qui voudront transporter leurs meubles en la ville de Gennep, le pourront faire & les reprendre & transporter ailleurs pen-

1641_0411.jpg



1641_0412.jpg



412 M. DC. XLI.

sans payer rançon, ains leurs despences tant
seulement.

VIII.

Le Gouverneur emmenera avec luy deux
pieces de canon de douze livres de bale,
avec vn mortier & six tonnes de poudre, &
des balles à l'avenant.

IX.

Le canon & autres munitions de guerre,
vivres & provisions appartenans au Roy
d'Espagne, de quelque sorte qu'elles puis-
sent estre, seront livrées sans fraude quel-
conque à tels officiers que son Altesse en-
voyera à cet effet à ladite forteresse. Pour
l'assurance des bateaux & chariots demeu-
reront icy deux ostages, iusques à ce que
les deux autres susdits soient de retour avec
les bateaux & chariots; & alors les deux
qui seront demeurez icy seront renvoyez
en ladite ville de Venlo en toute seureté.
Fait au camp à Offel ce vingt - sept Iuillet
mil six cens quarante - vn.

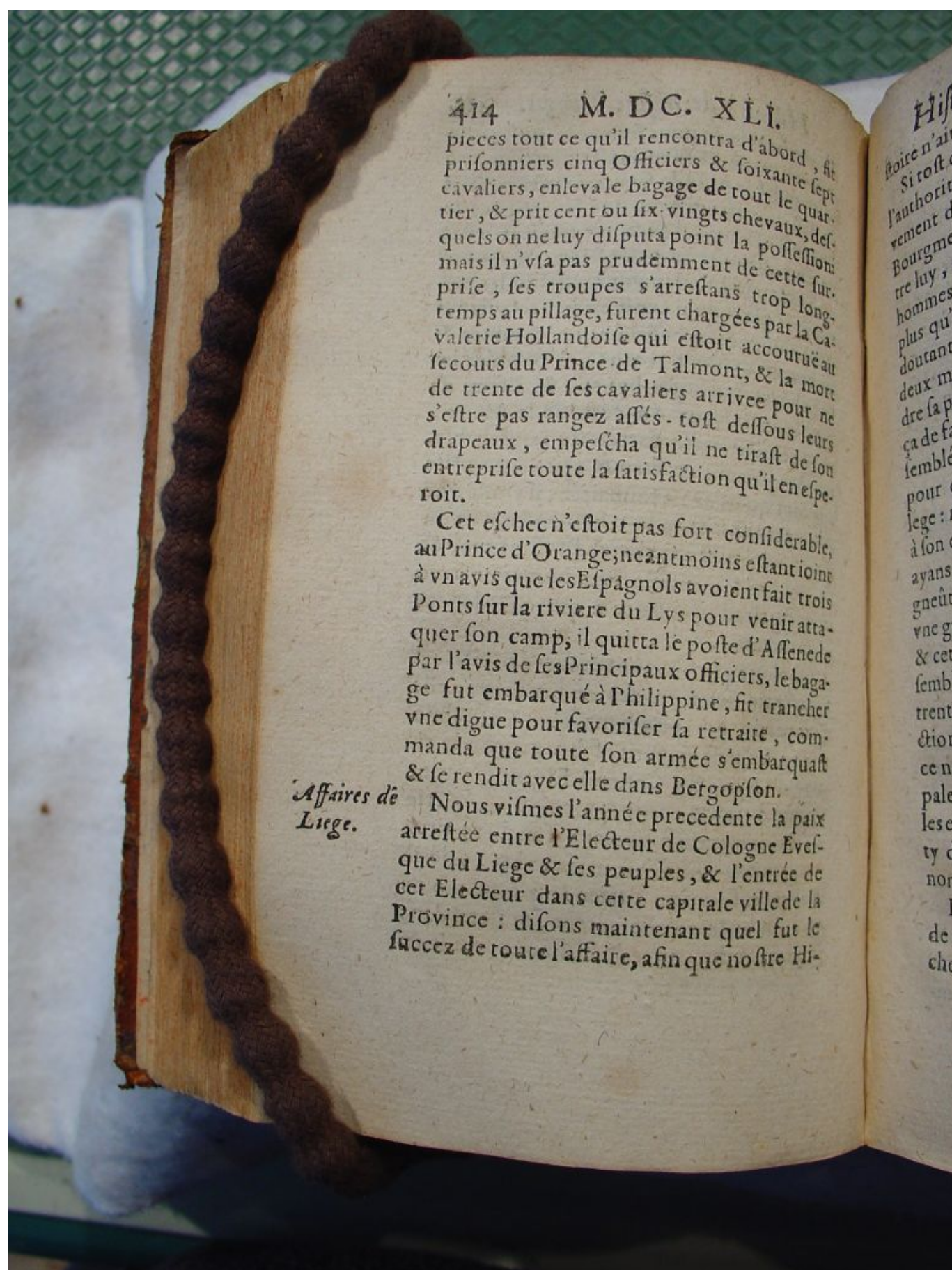
La perte de cette place estoit trop consi-
derable pour n'avoir pas donné de sensibles
déplaisirs aux Generaux Espagnols qui n'a-
voient pû empescher sa prise; neantmoins
ils ne tesmoignerent pas leur douleur ius-
qu'au point qu'ils la resentoient, & cou-
vrans leur mal d'une bonne mine, se retire-
rent à Landorp où ils commencerent à ba-

Hil
Rix vne fe
la riviere
leur rene
ce desle
Prince d
de leur
vrag, &
nes de l
demie-
les can
tranch
nouve
pour
Seslo
au po
forte
sieur
fit av
rout
d'im
Q
se ga
n'en
ne l
vag
ajo
qu
des
He
qu
le

1641_0413.jpg



1641_0414.jpg



414 M. DC. XLI.

pieces tout ce qu'il rencontra d'abord, fit
prisonniers cinq Officiers & soixante sept
cavaliers, enleva le bagage de tout le quar-
tier, & prit cent ou six vingts chevaux, des-
quels on ne luy disputa point la possession,
mais il n'usa pas prudemment de cette sur-
prise, ses troupes s'arrestans trop long-
temps au pillage, furent chargées par la Ca-
valerie Hollandoise qui estoit accourue au
secours du Prince de Talmont, & la mort
de trente de ses cavaliers arrivée pour ne
s'estre pas rangez assés-tost dessous leurs
drapeaux, empescha qu'il ne tirast de son
entreprise toute la satisfaction qu'il en espe-
roit.

Cet eschech n'estoit pas fort considerable,
au Prince d'Orange; neantmoins estant joine
à vn avis que les Espagnols avoient fait trois
Ponts sur la riviere du Lys pour venir atta-
quer son camp, il quitta le poste d'Assenede
par l'avis de ses Principaux officiers, le бага-
ge fut embarqué à Philippine, fit trancher
vne digue pour favoriser sa retraite, com-
manda que toute son armée s'embarquast
& se rendit avec elle dans Bergopson.

*Affaires de
Liege.*

Nous vismes l'année precedente la paix
arrestée entre l'Electeur de Cologne Evel-
que du Liege & ses peuples, & l'entrée de
cet Electeur dans cette capitale ville de la
Province: disons maintenant quel fut le
sucez de toute l'affaire, afin que nostre Hi-

Histoire
Si tost
l'autorit
vement d
Bourgm
tre luy,
hommes
plus qu'
doutant
deux m
dre la p
ça de fa
semblé
pour c
lege: n
à son c
ayans
gneût
vne g
& cet
sembl
trente
ction
ce n
pale
les e
ty d
non
I
de
che

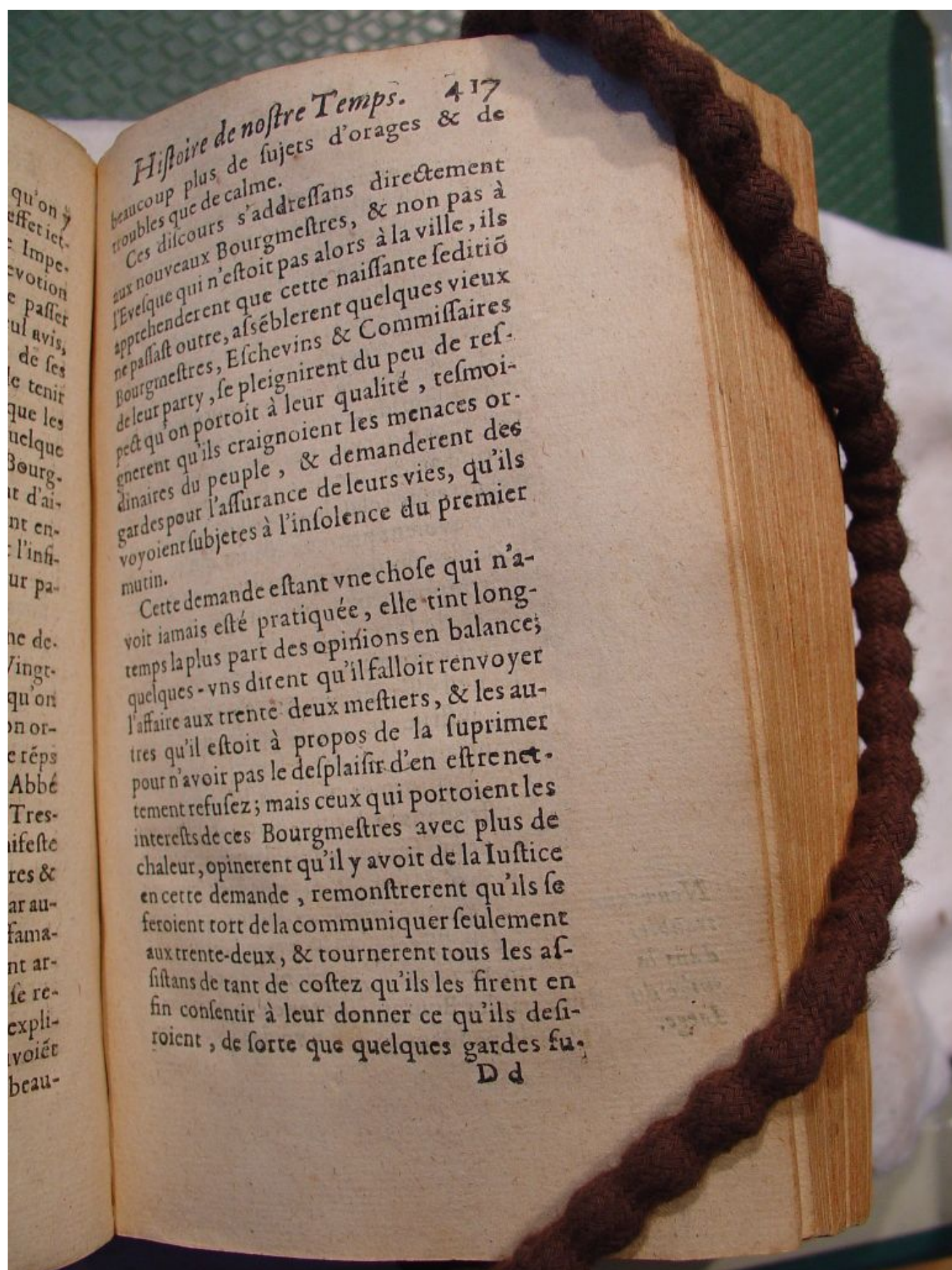
1641_0415.jpg



1641_0416.jpg



1641_0417.jpg



1641_0418.jpg

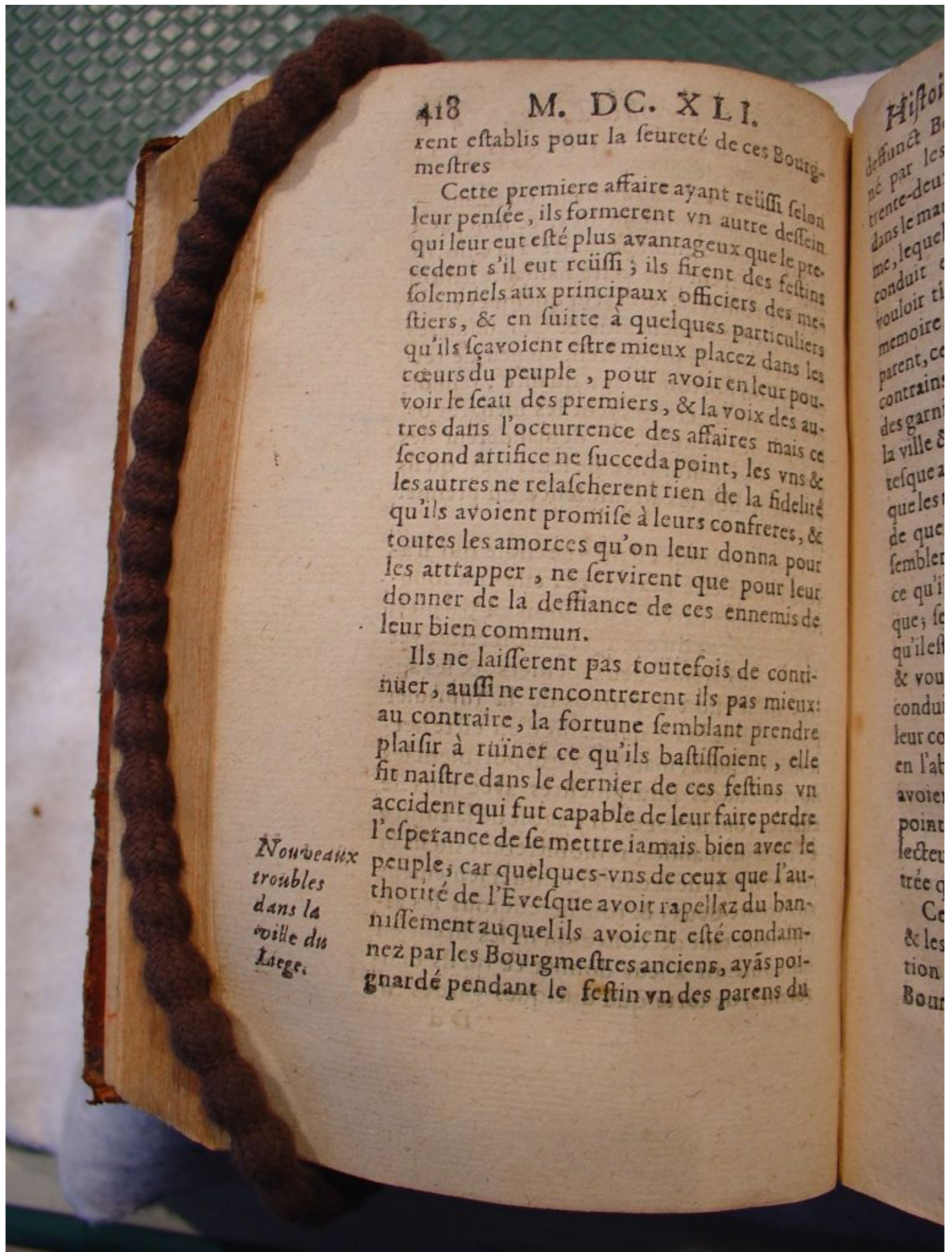


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan